

COMMUNE D'AY-CHAMPAGNE

DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Arrêté n°2022-466

Le Maire de AY-CHAMPAGNE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
<i>Mme FUSELIER Sabine</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	DOSSIER RECEVABLE
<i>M. LELOUP XAVIER</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	2	DOSSIER RECEVABLE
<i>M. CARLIER Patrick</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	3	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 17

Nombres d'hommes : 6

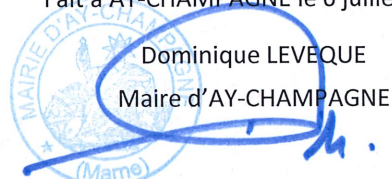
Nombre de femmes : 11

Total promus : 3

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 1

Fait à AY-CHAMPAGNE le 6 juillet 2022


Dominique LEVEQUE
Maire d'AY-CHAMPAGNE

COMMUNE D'AY-CHAMPAGNE

DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES
pour l'accès au GRADE d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Arrêté n°2022-465

Le Maire de AY-CHAMPAGNE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme NICAISE Laurence	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

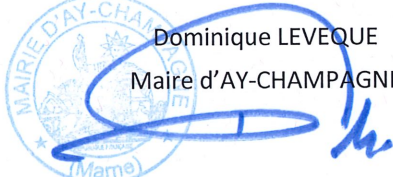
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à AY-CHAMPAGNE le 6 juillet 2022


Dominique LEVEQUE
Maire d'AY-CHAMPAGNE

COMMUNE D'AY-CHAMPAGNE

DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

CADRE D'EMPLOIS des CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

pour l'accès au GRADE de chef de service de police municipale principal de 1ère classe

Arrêté n°2022-464

Le Maire de AY-CHAMPAGNE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
M. POIREL Cyril	chef de service de police municipale principal de 2ème classe	chef de service de police municipale principal de 1ère classe	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

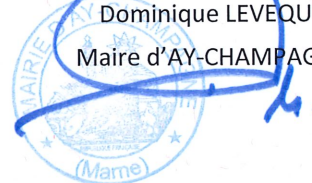
Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Fait à AY-CHAMPAGNE le 6 juillet 2022

Dominique LEVEQUE
Maire d'AY-CHAMPAGNE



COMMUNE D'AY-CHAMPAGNE

DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'agent de maîtrise principal

Arrêté n°2022-463

Le Maire de AY-CHAMPAGNE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
M. COURTONNE Mickaël	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	1	DOSSIER RECEVABLE A COMPTER DU 01/07/2022

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Fait à AY-CHAMPAGNE le 6 juillet 2022

Dominique LEVEQUE

Maire d'AY-CHAMPAGNE



COMMUNE D'AY-CHAMPAGNE

DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe

Arrêté n°2022-467

Le Maire de AY-CHAMPAGNE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme RAUCOURT Florence	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE A COMPTER DU 01/07/2022

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à AY-CHAMPAGNE le 6 juillet 2022

Dominique LEVEQUE
Maire d'AY-CHAMPAGNE



COMMUNE D'AY-CHAMPAGNE

DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Arrêté n°2022-462

Le Maire de AY-CHAMPAGNE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme MARY Angelique	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à AY-CHAMPAGNE le 6 juillet 2022



Dominique LEVEQUE
Maire d'AY-CHAMPAGNE